



ETUDE DES BESOINS

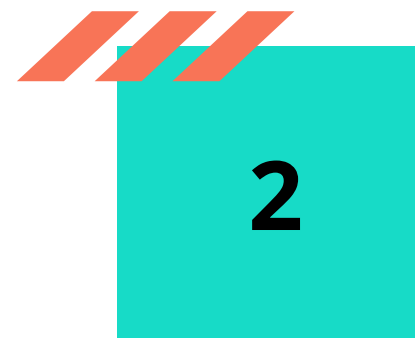


DIAGNOSTIC DE L'OFFRE ET DES BESOINS

Conformément à
l'Article R. 2324-18
du Code de la Santé Publique,
le porteur de projet doit réaliser
un dossier de demande
ou d'avis d'ouverture
comportant
une étude des besoins .



Etape primordiale dans le montage
du projet de création



Présentation synthétique réalisée
par le futur gestionnaire



Données sociodémographiques et
économiques



Données quantitatives et
qualitatives



Evaluer les besoins et les
caractéristiques de la population à
accueillir



CREER SA MICRO-CRECHE

Tu as besoin d'aide pour réaliser tes démarches
administratives

Contactes-moi !



Virginie FOUSSARD
06 63 48 41 64
eltoconsulting.fr
contact@eltoconsulting.fr